

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 20 janvier 2020, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Daniel CAMIRÉ

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER
M ^{me} la coordonnatrice à l'urbanisme	Jacinthe MALONEY (de 19 h 30 à 19 h 53)

CITOYENS: 9

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-01-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, en y retirant le point 26 et en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019, TENUE À 19 H

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019, tenue à 19 h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019, tenue à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019, TENUE À 20 H

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019, tenue à 20 h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019, tenue à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-5

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019, TENUE À 16 H 30

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-01-6

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 16 décembre 2019 : décisions CP-1219-490 à CP-1219-507 inclusivement;
- 13 janvier 2020 : décisions CP-0120-1 à CP-0120-23 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-7

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-00025 – 53, RUE VALLÉE

M^{me} Jacinthe MALONEY, coordonnatrice à l'urbanisme, explique le but de la demande mentionnée en titre.

La maire invite les citoyens et citoyennes à s'exprimer sur la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2019-00025

Demande faite par M^{me} Emma Prentice et M. Karl Ross, propriétaires, concernant l'immeuble sis au 53, rue Vallée, à Port-Cartier – Lot 4 692 157 du cadastre du Québec (zone 2H); le but de cette demande est de permettre l'agrandissement à l'arrière du garage passant d'une dimension de 14 pieds x 22 pieds à 14 pieds x 30 pieds;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a publié le 16 décembre 2019, l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été formulé par l'assistance en rapport avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 53, rue Vallée, à Port-Cartier – Lot 4 692 157 du cadastre du Québec (zone 2H), et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droit que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin de permettre l'agrandissement à l'arrière du garage passant d'une dimension de 14 pieds x 22 pieds à 14 pieds x 30 pieds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-8

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-00022 – PARTIE DU LOT 4 395 175, DU CADASTRE DU QUÉBEC

M^{me} Jacinthe MALONEY, coordonnatrice à l'urbanisme, explique le but de la demande mentionnée en titre.

La maire invite les citoyens et citoyennes à s'exprimer sur la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2019-00022

Demande faite par M^{me} Anne-Marie Hamilton, propriétaire, concernant le lot 4 395 175 du cadastre du Québec (zone 113H); le but de cette demande est de permettre de diviser une parcelle du lot 4 395 175 en le liant au lot 4 395 186 pour un complément de terrain, portant ainsi le front à environ 18 m, la profondeur d'environ 270 m et la superficie à environ 15 953 m² alors que la dimension minimale de front est de 50 m;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a publié le 16 décembre 2019, l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été formulé par l'assistance en rapport avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant le lot 4 395 175 du cadastre du Québec (zone 113H), et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droit que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin de permettre de diviser une parcelle du lot 4 395 175 en le liant au lot 4 395 186 pour un complément de terrain, portant ainsi le front à environ 18 m, la profondeur d'environ 270 m et la superficie à environ 15 953 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-9

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-00024 – 16, RUE DES BOULEAUX

M^{me} Jacinthe MALONEY, coordonnatrice à l'urbanisme, explique le but de la demande mentionnée en titre.

La maire invite les citoyens et citoyennes à s'exprimer sur la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2019-00024

Demande faite par M. Jean-Philippe Ouellet, propriétaire, concernant l'immeuble sis au 16, rue des Bouleaux, à Port-Cartier – Lot 4 692 707 du cadastre du Québec (zone 59M); le but de cette demande est de permettre l'agrandissement du garage passant d'une dimension de 3,88 m x 8,3 m à 4,84 m x 6,06 m;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a publié le 16 décembre 2019, l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été formulé par l'assistance en rapport avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de refuser cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville refuse la dérogation mineure demandée

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

concernant l'immeuble sis au 16, rue des Bouleaux, à Port-Cartier – Lot 4 692 707 du cadastre du Québec (zone 59M).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX ZONES 103F ET 105SA

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151*.

Ce règlement vise notamment à agrandir la zone 105SA à même la zone 103F comprenant des terres non cadastrées du domaine de l'État en la circonscription foncière de Saguenay.

2020-01-10

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-20-01 (1), INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX ZONES 103F ET 105SA »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement PR-20-01 (1) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de règlement PR-20-01 (1), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 103F et 105SA »;

DE fixer la date de l'assemblée publique de consultation tenue par le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci relativement au projet de règlement précité au 3 février 2020, à 12 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier;

DE transmettre une copie du premier projet de règlement PR-20-01 (1), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 103F et 105SA » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-11

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-313, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX ZONES 22M, 23H ET 59M »

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 décembre 2019, une assemblée publique

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-19-06 (1);

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-19-06 (2) le 9 décembre 2019, et à la publication d'un avis le 11 décembre 2019 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement n° 2020-313, intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 22M, 23H et 59M* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-314, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-003 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »

M. le conseiller Mario GAUMONT donne avis de motion que le projet de règlement n° 2020-314 intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement n° 2003-003 concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal* », qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise à modifier le règlement numéro 2003-003, intitulé « Règlement concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal » afin de hausser l'indemnité de frais de déplacement lors de l'utilisation d'un véhicule à moteur à 0,49 \$ par kilomètre parcouru.

2020-01-12

MODIFICATION – POLITIQUE ADMINISTRATIVE N° 1005, INTITULÉE : « DÉPENSES DE VOYAGE »

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE modifier l'article 2.0 de la politique administrative n° 1005 intitulée « Dépenses de voyage » en remplaçant les mots « quarante-sept cents (0,47 \$) par kilomètre » par « quarante-neuf cents (0,49 \$) par kilomètre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-01-13

AUTORISATION – ANNULATION DE LA SERVITUDE INSCRITE AU REGISTRE FONCIER SOUS LE NO 43 286 – LOT 4 692 680 – 29, RUE DE TONAWANDA

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE la Ville consente, en autant que requis par les propriétaires du lot 4 692 680, du cadastre du Québec, en la circonscription foncière du Saguenay, à mettre fin à la servitude inscrite sous le numéro 43 286 au Registre foncier, Livre foncier de la circonscription foncière de Saguenay en ce qui concerne ledit lot, le tout conformément aux conditions précisées à la recommandation du Service du greffe en date du 16 octobre 2019 et **sous réserve qu'un projet d'acte soit soumis à la Ville;**

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte ou contrat utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution; le tout, sans aucune admission et sous toutes réserves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-14

ATTRIBUTION – AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISÉ AU RÈGLEMENT N° 2016-247, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR L'ADOPTION DE PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES »

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, a adopté le règlement numéro 2016-247, intitulé « *Règlement sur l'adoption de programmes d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises* »;

CONSIDÉRANT la demande d'une entreprise reçue et soumise à l'analyse du comité de développement dans le cadre des programmes visés au règlement numéro 2016-247;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de développement d'accepter la demande de l'entreprise mentionnée ci-dessous, en accordant l'aide financière suivante :

ENTREPRISE	AIDE FINANCIÈRE
EDUCARO INC.	25 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal déclare la demande susmentionnée admissible et conforme aux exigences dudit règlement et autorise la transmission d'une déclaration d'admissibilité aux demandeurs comprenant toutes les modalités d'application du programme, le tout conformément à la recommandation du comité de développement en date du 13 novembre 2019;

QUE le montant de l'aide financière accordée soit puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, toute déclaration mentionnée ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-15

DÉPÔT – ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES DONT LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES, EN TOUT OU EN PARTIE ET LISTE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter le dépôt des documents suivants:

- l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, intitulé "Liste des ventes pour non-paiement de taxes", en date du 2 décembre 2019, pour les taxes foncières et droits de mutation, en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*;
- le sommaire des immeubles désignés pour la mise en vente à l'enchère publique;

le tout conformément à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 2 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-16

ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE – VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, et du sommaire des immeubles désignés pour la mise en vente à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique, pour et au nom de la Ville, les immeubles apparaissant au sommaire précité, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE préciser que la vente à l'enchère publique est fixée au 25 février 2020, à 17 h, à la salle RC-12 de l'hôtel de ville située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-01-17

AUTORISATION – MANDAT D'ACQUISITION D'IMMEUBLES VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique prévue le 25 février 2020 pour défaut de paiement des taxes, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE préciser que l'enchère de la municipalité ne doit, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-18

AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) – RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DE LA PISCINE MUNICIPALE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

- **QUE** la Ville de Port-Cartier autorise la présentation du projet de réfection et de mise à niveau de la piscine municipale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Port-Cartier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** la Ville de Port-Cartier désigne M. Nicolas Mayrand, directeur du Service des loisirs et de la culture comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-19

AUTORISATION – TENUE D'UN PONT PAYANT – COMITÉ ORGANISATEUR DU VOYAGE EN EUROPE DES JEUNES DU CEL'A – 8 FÉVRIER 2020

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser le comité organisateur du voyage en Europe des jeunes du CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 8 février 2020, de 9 h à 17 h, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds pour la réalisation d'un voyage en Europe, le tout conformément à la demande présentée à la

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Ville le 2 décembre 2019;

QUE le comité organisateur du voyage en Europe soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE demander au comité de prévoir la remise d'un coupon à remettre à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-20

MOUVEMENT DU PERSONNEL – DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en décembre 2019, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

GAGNON, Diane	Brigadière remplaçante	18-12-2019
FOURNIER, Caroline	Brigadière remplaçante	20-12-2019

TERMINAISON

BERGERON, Marylène	Conseillère, Tourisme et relations avec le milieu	20-12-2019
--------------------	--	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-21

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET PROMUTUEL DU LAC AU FLEUVE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter l'entente de transaction et quittance intervenue entre Promutuel du Lac au Fleuve et la Ville de Port-Cartier, faisant l'objet du dossier CS 650-17-001118-195;

D'autoriser la trésorière à effectuer les opérations comptables prévues au dossier 183057-30 de la MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC;

D'autoriser la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-22

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC ÉDILEX INC. – MODULE DE RÉDACTION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT l'offre de service de ÉDILEX INC. datée du 13 août 2019;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'accepter le contrat de licence et d'abonnement de trois (3) ans concernant le module de rédaction de documents d'appel d'offres entre EDILEX INC. et la Ville de Port-Cartier;

D'autoriser la trésorière à effectuer les opérations comptables prévues audit contrat;

D'entériner la conclusion et signature par la directrice générale ou la greffière, pour et nom de la Ville de Port-Cartier, de tout contrat ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-23

AUTORISATION – VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR LE COMITÉ LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser au comité LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE une subvention au montant de 15 000 \$, selon les modalités prévues à cette fin, afin de lui permettre de poursuivre l'entretien et l'animation du Centre communautaire Daniel PAGÉ, pour la période débutant le 15 décembre 2019 et se terminant le 14 décembre 2020, incluant l'entretien de la patinoire extérieure pour l'année 2020, suite au renouvellement du contrat concernant la gestion du Centre communautaire Daniel PAGÉ et sous réserve des documents exigés;

D'entériner la conclusion et signature, par le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, du *Protocole d'entente concernant la gestion du centre communautaire « Daniel Pagé », à Port-Cartier dans le secteur de Rivière-Pentecôte*, à intervenir avec LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-24

PROLONGATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS – PROJET NUMÉRO VPC-STP-SP-20160107-01 – G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE prolonger pour une période additionnelle d'une (1) année, à compter du

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

21 mars 2020, le contrat de services professionnels avec G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE quant au contrôle biologique des insectes piqueurs, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SP-20160107-01, le tout, conformément à ce qui a été prévu audit contrat liant les parties, à la recommandation du Service des travaux publics en date du 18 décembre 2019 et à l'avis transmis à cet effet;

D'autoriser la firme G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE, à demander auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Ville de Port-Cartier, pour l'année 2020;

DE préciser que cette résolution pour l'obtention d'un certificat d'autorisation n'engage pas la Ville de Port-Cartier envers G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE dans l'attribution d'un futur contrat;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourrait être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-25

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTES PROGRESSIFS N^{OS} 2 ET 3 – RÉFECTION DE QUATRE (4) PONCEAUX SUR LE BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-TC-20180301-02 – CONSTRUCTION POLARIS INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 490 623,25 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 49 062,33 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS INC., en paiement des décomptes progressifs numéros 2 et 3, pour les travaux réalisés dans le cadre de la réfection de quatre (4) ponceaux sur le boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20180301-02, le tout conformément aux factures numéros 10976 et 10977, en date du 11 et 13 novembre 2019, à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 janvier 2020 et **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-26

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET NUMÉRO VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60643490

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 30 245 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 024,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture numéro 60643490 datée du 17 décembre 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 18 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-27

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60642464

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 39 011,50 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 901,15 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60642464 datée du 12 décembre 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 18 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-28

AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJET DE REMPLACEMENT DU CÂBLE DU REMONTE-PENTE DE LA STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE GALLIX

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE contribuer financièrement au projet de remplacement du câble du remonte-pente de la STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE GALLIX à la hauteur de 8 736 \$, conformément à la demande transmise par la MRC DE SEPT-RIVIÈRES, le 18 décembre 2019;

DE préciser que le coût de cette contribution financière est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente devant intervenir entre la Ville et STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE GALLIX, aux fins de réalisation du susdit projet, sujet aux modifications jugées utiles par le Service du greffe, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-29

AUTORISATION – TENUE DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT " RELAIS POUR LA VIE DE PORT-CARTIER " – 13 JUIN 2020

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la prolongation de l'heure du couvre-feu en date du 13 juin 2020, et ce, contrairement à l'article 57 du *Règlement n° 2005-052 concernant la paix, le bon ordre et la sécurité publique*, afin de permettre la musique après 23 h à l'extérieur de manière raisonnable, compte tenu des résidences à proximité, dans le cadre de l'activité Relais pour la vie de Port-Cartier sur le site du Centre récréatif et culturel (« CREC »);

QUE le comité organisateur soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité;

D'autoriser le stationnement des véhicules récréatifs au fond du stationnement du CREC;

D'autoriser l'utilisation, par le comité organisateur, de véhicules tout-terrain de la Ville pour le transport des clôtures lors de cet événement à condition que ces véhicules soient conduits exclusivement par des employés agissant comme bénévoles;

D'interdire l'accès au skate parc et au stationnement du CREC le temps du relais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-30

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DU CENTRE CARTIER – 9384-7721 QUÉBEC INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'entériner la conclusion et signature, par le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, du contrat de services de gestion, d'entretien et de surveillance d'un équipement récréatif, soit les patinoires extérieures du Centre Cartier, à intervenir avec l'entreprise 9384-7721 QUÉBEC INC.;

D'autoriser la trésorière à verser à cette entreprise la somme totale de 15 000 \$, avec possibilité d'un ajustement de 3 500 \$ supplémentaire, payable suivant les termes de ce contrat et la réception de la facturation applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-31

PROLONGATION DE CONTRAT – OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX – REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE prolonger à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 mars 2020, le contrat pour l'opération de la fourrière municipale de même que le contrôle des animaux sur tout le territoire de la VILLE DE PORT-CARTIER, incluant le secteur Rivière-Pentecôte, avec REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2019-01-25, le tout, conformément à ce qui a été prévu audit contrat liant les parties et à la recommandation verbale de la direction générale lors de la commission permanente du 13 janvier 2020;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE verser une subvention au montant de 2 367,75 \$ par mois au REFUGE DES ANIMAUX PORT-CARTIER INC., pour la réalisation du contrat susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-32

APPROBATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'URBANISME EN INSPECTION MUNICIPALE – GROUPE URBOX (9293-4330 QUÉBEC INC.)

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'entériner l'octroi d'un mandat de 150 heures pour des services professionnels d'urbanisme en inspection municipale au GROUPE URBOX (9293-4330 QUÉBEC INC.), en l'absence d'un inspecteur en bâtiment, à un tarif horaire de 80 \$, conformément à l'offre de services numéro 20-001 du 10 janvier 2020 présentée au conseil municipal lors de la commission permanente du 13 janvier 2020, étant précisé que les frais de déplacement de Port-Cartier à Sept-Îles indiqués sur ladite proposition sont autorisés à 0,38 \$/ km;

DE préciser que la prestation des services visés devra s'effectuer exclusivement pour la Ville et sur demande de la direction générale;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-33

ÉTABLISSEMENT ET APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'établir et d'approuver les dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2020, comme suit :

- Rémunérations versées selon la convention collective – Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Port-Cartier (CSN);
- Rémunérations versées selon les « Conditions de travail des cadres »;
- Rémunérations versées selon le « Règlement sur le traitement des élus municipaux »;
- Rémunérations versées aux pompiers à temps partiel de Port-Cartier, selon la convention collective – Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Port-Cartier;

Cotisations de l'employeur

- Régie des rentes du Québec (R.R.Q.);
- Assurance-emploi ;
- Fonds des services de santé (FSS);
- Commission des normes et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

- Assurances collectives;
- Fonds de pension et REER collectif;
- Bons de repas – Repas;
- Club social de la Ville de Port-Cartier;
- Remboursement des dépenses des employés (politique n° 1005) et des élus (règlement n° 2003-003 et ses amendements);

Autres

- Frais de poste et transport de marchandises;
- Téléphonie (Telus, Telus mobilité, Groupe pages jaunes, Global Star et Télmatik);
- Alimentation (IGA / Provigo);
- Licence radio;
- Système d'alarme ;
- Assurances;
- Publicité : journaux, radio, revues et télévision;
- Immatriculation des véhicules;
- Cotisation à des associations et abonnements annuels;
- Électricité;
- Analyse de l'eau;
- Remboursement de la dette à long terme;
- Frais bancaires;
- Quote-part de la MRC et de l'OMH;
- Timbres judiciaires;
- Frais reliés à la formation;
- Achat de propane;
- Services informatiques.

CONTRATS ET ENTENTES

NOM DU FOURNISSEUR	PRODUIT OU SERVICE
ACCEO SOLUTIONS INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des logiciels et assistance aux utilisateurs
AIR LIQUIDE CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Dioxyde de carbone - Location de réservoir et de cylindres
ALARME MICRO TECHNIQUE (9092-6536 QUÉBEC INC.)	<ul style="list-style-type: none"> • Service de télésurveillance
AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. / NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation usine de filtration de l'eau
BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des patinoires extérieures – Secteur Port-Cartier
BESNIER DION RONDEAU S.E.N.C. AVOCATS	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des affaires pénales
BRENNTAG CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Chlore
CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)	<ul style="list-style-type: none"> • Location camion intervention – Sécurité Incendie
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DE LA CÔTE-NORD INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement de serveur – Bibliothèque de Port-Cartier
COBA, LOGICIELS DE GESTION INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du logiciel RH Paie

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

DAUMEX COTE NORD INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Transport conteneur (lieu d'enfouissement de Sept-Îles) • Enlèvement des ordures • Contrat d'enlèvement de la neige – Secteur Rivière-Pentecôte
G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle biologique des insectes piqueurs
GOLDER ASSOCIÉS LTÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi annuel des eaux souterraines au site d'enfouissement sanitaire / Neiges usées
GRAYMONT (QC) INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Chaux hydratée en vrac
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	<ul style="list-style-type: none"> • Huile à chauffage/diesel/essence sans plomb
J.A. LARUE INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Location d'un souffleur
JEAN FOURNIER INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Location boteur
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Pass 10 – Traitement eau potable
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Sûreté du Québec
MRC DE SEPT-RIVIÈRES	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec les Archives nationales du Québec
NETTOYEUR DOMINO ENR.	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de vêtements de travail
NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopies mensuelles pour les photocopieurs de l'hôtel de ville, garage municipal, sécurité incendie et Service des loisirs • Service de location de photocopieurs
PG SOLUTIONS INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Support technique logiciel urbanisme
PRODUITS CHIMIQUES SODROX	<ul style="list-style-type: none"> • Soude caustique
PROPANE NORD CÔTIER	<ul style="list-style-type: none"> • Propane Zamboni, garage municipal et usine de filtration
R.S.W. OPTIMISATION INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et optimisation – Énergie
RESSOURCE DE RÉINSERTION «LE PHARE»	<ul style="list-style-type: none"> • Opération du centre de tri des matières recyclables • Destruction de documents
SERVICES DE SÉCURITÉS NEPTUNE	<ul style="list-style-type: none"> • Gardiennage de sécurité (CEL'A)
TAXI UNIS	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition des appels - Travaux publics
VILLE DE SEPT-ÎLES	<ul style="list-style-type: none"> • Enfouissement sanitaire

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation**2020-01-34****SUBVENTION 2020 – CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'accorder une subvention au montant de 96 715 \$ au CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI, pour l'année 2020, afin d'aider celui-ci dans la poursuite de ses activités culturelles.

Cette subvention sera versée comme suit :

Le 2 mars 2020 :	32 238 \$
Le 1 ^{er} avril 2020 :	32 238 \$
Le 3 juin 2020 :	32 239 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2020-01-35****SUBVENTION 2020 – BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une subvention au montant de 96 930 \$ à la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC., pour l'année 2020, afin de l'aider dans la poursuite de ses activités, cette subvention se répartissant ainsi :

• Subvention générale	52 909 \$
• Subvention particulière – Écolo Jour	31 746 \$
• Subvention particulière – Camping municipal	12 275 \$

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention selon les modalités suivantes :

Subvention générale	21 164 \$	2 mars 2020
	10 582 \$	1 ^{er} avril 2020
	10 582 \$	8 juillet 2020
	10 581 \$	6 août 2020
Écolo Jour	15 873 \$	13 mai 2020
	15 873 \$	8 juillet 2020
Camping municipal	6 138 \$	13 mai 2020
	6 137 \$	8 juillet 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2020-01-36****SUBVENTION 2020 – LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC. – ORGANISME DE LOISIRS RECONNU DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

D'autoriser la trésorière à verser à LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC. une subvention au montant de 3 175 \$ afin de lui permettre de poursuivre ses actions favorisant l'activité physique et culturelle des résidents de la municipalité pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-37

SUBVENTION 2020 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une subvention au montant de 288 472 \$ à DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER pour l'année 2020, afin d'aider celle-ci dans la poursuite de ses activités de développement industriel et commercial.

Cette subvention sera versée comme suit :

Le 2 mars 2020 :	72 118 \$
Le 1 ^{er} avril 2020 :	72 118 \$
Le 13 mai 2020 :	72 118 \$
Le 3 juin 2020 :	72 118 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-38

SUBVENTION 2020 – LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une subvention au montant de 26 454 \$ à LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER, pour l'année 2020, afin de l'aider dans la poursuite de ses activités;

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention ainsi :

Le 2 mars 2020 :	8 818 \$
Le 1 ^{er} avril 2020 :	8 818 \$
Le 3 juin 2020 :	8 818 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-39

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 85 000 \$, soit la contribution de 2020, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier, représentant la quote-part de la Ville de Port-Cartier pour cet organisme, de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

la façon suivante :

Le 13 mai 2020 :	28 333 \$
Le 8 juillet 2020 :	28 333 \$
Le 9 septembre 2020 :	28 334 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-40

MANDAT ET SUBVENTION 2020 – SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE confier à la SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE PORT-CARTIER le mandat de procéder aux travaux d'horticulture servant à l'embellissement de la Ville, pour l'année 2020, selon les termes et aux conditions d'un contrat à cet effet à être rédigé par le Service du greffe;

DE verser à cette société, pour ce faire et après signature d'un tel contrat, un montant de 65 000 \$ à titre de subvention, payable de la façon suivante :

Le 1 ^{er} avril 2020 :	21 666 \$
Le 13 mai 2020 :	21 666 \$
Le 8 juillet 2020 :	21 668 \$

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à négocier, conclure et signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le contrat ci-dessus envisagé de même que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-41

ATTRIBUTION DE LA PORTION ANNUELLE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu entre la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC et la VILLE DE PORT-CARTIER, en février 2006, pour la location de locaux à la SÛRETÉ DU QUÉBEC, prévoit que si le locataire quitte après 10 ans, une ristourne de 180 000 \$ doit être versée par la VILLE DE PORT-CARTIER, alors que si le locataire quitte après 15 ans, la ristourne est de 270 000 \$, tandis que si le locataire quitte après 20 ans, la ristourne est de 360 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par les vérificateurs en 2009 afin de créer une réserve financière pour parer à l'éventualité pour la VILLE DE PORT-CARTIER de devoir payer l'une ou l'autre de ces ristournes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'affecter une somme de 18 000 \$, en 2020, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la VILLE DE PORT-CARTIER, dans la réserve

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

financière intitulée « Excédent de fonctionnement affecté – Réserve financière concernant le bail avec la Société immobilière du Québec ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-42

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 12 707,62 \$ à l'organisme BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2020 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 816 S, route 138, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-43

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 2076 PORT-CARTIER INC.**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 5 246,28 \$ à l'organisme L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 2076 PORT-CARTIER INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2020 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 50, rue Élie-Rochefort, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-44

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY
NO:4355**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 6 675,83 \$ à l'organisme LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY NO:4355 et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2020 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 7, boulevard des Îles, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-45

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC.**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 173,68 \$ à l'organisme

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2020 dues par cet organisme pour l'immeuble loué et situé sur les terres du domaine de l'état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-46

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
PC EXTRÊME PAINTBALL**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 106,34 \$ à l'organisme PC EXTRÊME PAINTBALL et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2020 dues par cet organisme pour l'immeuble loué et situé sur les terres du domaine de l'état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-47

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – LE
CERCLE DE FERMIERES PORT-CARTIER**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 4 934,71 \$ à l'organisme LE CERCLE DE FERMIERES PORT-CARTIER et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2020 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 7, rue Plante, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-48

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 4 756,01 \$ à l'organisme CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2020 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 4351, des Pionniers, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-49

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 10 579,61 \$ à l'organisme CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2020 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 9, boulevard des Îles, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

AFFAIRES NOUVELLES

2020-01-50

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER N° VPC-25167

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'accepter l'entente de transaction et quittance intervenue dans le dossier n° VPC-25167;

D'autoriser la trésorière à effectuer les opérations comptables prévues à ladite entente;

D'autoriser la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-51

AUTORISATION – CIRCULATION DES MOTONEIGES POUR BÉNÉDICTION – CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser les conducteurs de motoneiges membres du CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC. à circuler du CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI, conformément à l'article 34 du *Règlement n° 2006-274 concernant la circulation et le stationnement des véhicules routiers* à compter de 11 h 15, le 26 janvier 2020, pour se diriger vers l'église Sacré-Coeur en utilisant les rues de la ville, suivant la demande du 14 janvier 2020;

QUE le CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC. soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-52

APPROBATION DES DÉPENSES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV), VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS (PPA) – DOSSIER N° 00027775-1-97022(09)-2019-07-17-10 – AJOUT D'ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES PARCS ET ÉCOLES

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver les dépenses d'un montant de 6 046 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-53

AUTORISATION – ISOLATION DU TOIT PAR L'EXTÉRIEUR AVEC MEMBRANE SUR L'IMMEUBLE DU 20, BOULEVARD DES ÎLES

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée le 23 avril 2019 pour la réalisation des travaux visant la mise à niveau de l'isolation des plafonds, la ventilation du plenum et le scellement en rive des toitures sur l'immeuble du 20, boulevard des Îles, faisant l'objet de la résolution numéro 2019-04-129;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière de nouvelles informations, la solution retenue d'isolation par les plafonds ne convient plus et qu'après analyse par le Service des travaux publics des solutions proposées par l'ingénieur, M. Marcel LEBLANC, l'isolation du toit par l'extérieur avec membrane serait à privilégier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la solution visant l'isolation du toit par l'extérieur avec membrane, conformément à la solution numéro 3 proposée par M. Marcel LEBLANC, ingénieur et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 13 janvier 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Alain THIBault

Il souhaite une bonne année 2020 à tous. Il informe les citoyens des actions et des démarches qui sont mises en place par les élus de la Côte-Nord pour le désenclavement de la Côte-Nord.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ

Il souhaite une bonne année à tous et invite les citoyens à participer à la consultation publique concernant la zone industrialo-portuaire de Port-Cartier en participant notamment au sondage en ligne.

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ

Elle souhaite une bonne année à tous et invite les citoyens à surveiller la programmation du Festival du film au CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI qui sortira le 23 janvier, à midi.

M. le conseiller Mario GAUMONT

Il souhaite une bonne année à tous.

M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE

Elle souhaite une bonne année à tous et informe les citoyens que les travaux au remonte-pente de la STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE GALLIX étaient nécessaires et urgents.

M^{me} la conseillère Marie CORBEY

Elle invite la population à participer au sondage sur la politique familiale et informe qu'elle a représenté la Ville à quatre reprises depuis le début de l'année.

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE

Souhaite une bonne année à tous et félicite le comité LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE pour la tenue, le 28 décembre 2019, de la journée spéciale du temps des Fêtes qui a été un succès.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

À la séance du 9 décembre 2019, M. Robert PICARD demandait :

– Pourquoi la Ville déneige-t-elle le chemin de l'Île Patterson?

Réponse : Le chemin a été déneigé dans le but de permettre la mise en place de feux d'artifices dans le cadre du défilé de Noël. Le chemin ne sera pas déneigé en hiver.

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

2020-01-54

*Telle que corrigée par
PC-2020-01 / 2020-01-54.*

*Voir procès-verbal de
correction ci-joint.*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 20 janvier 2020 soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**Me Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière**

NDC/bb

**Alain THIBAUT
Maire**



**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

N° PC-2020-01 / 2020-01-54

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution numéro 2020-01-54 adoptée lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 20 janvier 2020, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, la résolution n° 2020-01-54 se lisait ainsi :

« LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 16 janvier 2020 soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.»

Suite à la correction, la résolution n° 2020-01-54 se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

« LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 20 janvier 2020 soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.»

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2020-01-54 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 6 février 2020.


M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière